

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2023-077

PUBLIÉ LE 30 MAI 2023

# Sommaire

## **03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service**

|   |        |
|---|--------|
| 03-2023-05-26-00001 - Arrêté n° 1304 / 2023 relatif à la fermeture<br>exceptionnelle du service départemental des impôts fonciers de l'Allier<br>(1 page) | Page 3 |
| 03-2023-05-26-00002 - Arrêté n° 1305 / 2023 relatif à la fermeture<br>exceptionnelle du Centre des Finances Publiques d'Yzeure (1 page)                   | Page 5 |
| 03-2023-05-26-00003 - Arrêté n° 1306 / 2023 relatif à la fermeture<br>exceptionnelle du Centre des Finances publiques de Cusset (1 page)                  | Page 7 |

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-05-26-00001

Arrêté n° 1304 / 2023 relatif à la fermeture  
exceptionnelle du service départemental des  
impôts  
fonciers de l'Allier



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n° 1304 / 2023 relatif à la fermeture exceptionnelle du service départemental des impôts  
fonciers de l'Allier**

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°639/2023 du 6 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le service départemental des impôts fonciers de l'Allier, situé 8 rue du Bief à Cusset, sera fermé au public, à titre exceptionnel, mardi 13 juin 2023.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 26 mai 2023

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
de l'Allier

Signé

Sylvain EME

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-05-26-00002

Arrêté n° 1305 / 2023 relatif à la fermeture  
exceptionnelle du Centre des Finances Publiques  
d Yzeure



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n° 1305 / 2023 relatif à la fermeture exceptionnelle du Centre des Finances Publiques d'Yzeure**

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°639/2023 du 6 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le centre des finances publiques d'Yzeure, situé 14 rue Aristide Briand, sera fermé au public, à titre exceptionnel pour cause de travaux, du mercredi 14 juin 2023 à 12h00 jusqu'au jeudi 15 juin 2023 inclus. Le public sera à nouveau accueilli à compter du vendredi 16 juin 2023 matin.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 26 mai 2023

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
de l'Allier

Signé

Sylvain EME

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-05-26-00003

Arrêté n° 1306 / 2023 relatif à la fermeture  
exceptionnelle du Centre des Finances publiques  
de Cusset



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n° 1306 / 2023 relatif à la fermeture exceptionnelle du Centre des Finances publiques de Cusset**

L'Administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°639/2023 du 6 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le centre des finances publiques de Cusset, situé 8 rue du Bief, sera fermé au public, à titre exceptionnel, vendredi 16 juin 2023.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 26 mai 2023

Par délégation de la Préfète,  
Le Directeur Départemental des Finances Publiques  
de l'Allier

Signé

Sylvain EME